Ézanville infos

WWW.EZANVILLE.FR | LE JOURNAL DE VOTRE COMMUNE | AVRIL 2017 | #114

AGENDA

16 AVRIL

CHASSE AUX ŒUFS

Pour la seconde année consécutive, les enfants de 3 à 8 ans, accompagnés de leurs parents, sont invités à venir chercher les œufs qui seront dissimulés dans l'enceinte de la Maison de l'Enfance. À cette occasion, un tirage au sort permettra de désigner l'école maternelle et l'école élémentaire qui remporteront un œuf en chocolat géant offert par la boulangerie Da Mota. Animation gratuite.

Rendez-vous au 6 bis Grande rue, à 16 heures.

8 MAI

CÉRÉMONIE DU SOUVENIR DE L'ARMISTICE DU 8 MAI 1945

Le cortège, accompagné des élèves du Conservatoire de Musique d'Ezanville, se dirigera vers la Place de la République pour le dépôt de gerbes au monument aux morts. Un vin d'honneur à l'école P. et M. Curie clôturera la cérémonie.

Rendez-vous à 9 h 30 devant la mairie.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

23 AVRIL

1ER TOUR

Ouverture des bureaux de vote de 8 heures à 20 heures.

7 MAI

2ND TOUR

Ouverture des bureaux de vote de 8 heures à 20 heures.

L'adresse de votre bureau de vote est indiquée sur votre carte d'électeur. Année de refonte oblige, une nouvelle carte vous a été envoyée.

DEVOIR DE MÉMOIRE :

LES ÉLÈVES DE CM2 AU MUSÉE DE LA GUERRE

Le 9 mars dernier, les élèves de CM2 de la Ville, accompagnés de leurs enseignants et des anciens combattants, ont visité le musée de la Guerre de Meaux ainsi que les champs de bataille de la Marne.

Après avoir étudié cette partie de l'histoire, participé à la cérémonie du 11 novembre puis accueilli des anciens combattants en classe, cette visite du musée a permis aux élèves de compléter leur compréhension de la Première Guerre mondiale.

Inauguré en 2011, ce musée moderne rassemble une collection riche et diversifiée qui permet d'aborder d'une manière ludique et pédagogique le conflit aussi bien sur le plan technique et militaire que du point de vue humain et sociétal. Parmi les 65 000 objets et documents qui sont exposés, les enfants ont pu découvrir des uniformes complets représentant la plupart des pays belligérants, des pièces d'armement et d'artillerie, du gros matériel, des objets de la vie quotidienne sur le front ou à l'arrière ainsi qu'un fonds documentaire et d'arts graphiques d'une grande richesse.

Une visite cofinancée par les associations d'anciens combattants

Dans le cadre du Devoir de mémoire et pour récompenser les élèves de CM2 des écoles de la Ville, une demande de subvention pour un voyage au musée de la Guerre de Meaux et aux champs de bataille de la Marne avait été établie en novembre 2016 et transmise à la Fédération Nationale André Maginot (FNAM). Celle-ci a été acceptée et le 3 mars dernier, le Président du GR 221 de la FNAM, le Capitaine (H) Jullien, en présence du Maire d'Ezanville Alain Bourgeois, Madame Malet, adjointe au Maire en charge des Affaires scolaires et Monsieur le Lieutenant-Colonel Dias, responsable du Devoir de mémoire, avait remis un chèque couvrant les frais des deux cars destinés au voyage (photo ci-dessous).

Une partie des frais d'entrée au musée, des prestations des guides et des repas des accompagnateurs a également été prise en charge par l'Association Amicale des Officiers de Réserve et Réservistes du Val d'Oise (AAORVO), représentée par son Président Monsieur le Lieutenant-Colonel Ducroc. L'autre partie de cette sortie a été financée par la municipalité et les écoles.

édito

ÉZANVILLOISES, ÉZANVILLOIS, CHERS AMIS,

Les maires des communes de France sont inquiets. Dans le cadre de la décentralisation dont on parle régulièrement, bon nombre de prérogatives et des financements correspondants sont en train de leur échapper (développement local, politique environnementale, développement économique...), cela au profit des intercommunalités, qui se sont constituées en 2002 pour la plupart, et qui sont en train de se regrouper actuellement pour former des communautés d'agglomérations d'au minimum 200 000 habitants.

Malgré cela, l'attachement que les Français témoignent à leur commune ne faiblit pas. Ils veulent savoir avec précision qui fait quoi et pour eux, la mairie reste le premier interlocuteur. Grâce aux communes, même les plus petites, aucun territoire n'est à l'abandon. La commune représente l'administration certes, c'est le premier échelon de la citoyenneté, des projets et de la solidarité. Il y a un réel danger de perte d'autonomie pour les petites villes, sans parler bien entendu des villages. L'échelon administratif de base peut disparaître. Les services au public sont clairement menacés.

Pour avoir rencontré dernièrement la Direction Régionale de *La Poste* par exemple, celle-ci nous a présenté des statistiques d'utilisation des services de leur "entreprise". En dessous de 10 000 habitants, tout le monde est menacé de disparition de ce service à plus ou moins longue échéance. Beaucoup de petites villes ont déjà dû fournir à *La Poste* des locaux gratuits pour avoir le privilège de continuer à recevoir du courrier. Ils ont dû mettre du personnel à disposition à temps partiel.

Cette décentralisation dont on parle depuis des dizaines d'années et que les élus ont interprétée comme, à terme, une augmentation de leurs responsabilités et de leurs pouvoirs, se solde en fait par une tentative de recentralisation de l'État. La mise en place des communautés d'agglomérations à l'échelle actuelle n'est qu'une étape. L'État pousse à la mise en place de structures beaucoup plus importantes où les élus locaux n'auront plus le droit au chapitre. Les maires constatent déjà que l'administration de leurs propres intercommunalités leur échappe car ils n'ont pas tous la formation correspondante aux obligations que l'État, par l'intermédiaire des préfets, leur impose. La multitude de lois, de décrets et de normes, complexifie l'exercice, renchérit les coûts de la gestion locale. La baisse des dotations de l'État concomitante aux injonctions qui sont faites aux communes et qui entraînent toutes des dépenses, rend l'exercice de plus en plus difficile.

Je pense que la commune doit conserver la plénitude de ses compétences essentielles. Il est possible d'accepter des évolutions mais elles doivent être librement consenties. La mutualisation de certains projets est nécessaire bien sûr.

Je compte sur l'Association des Maires de France (AMF) pour imposer aux candidats à la place de chef de l'État le respect des communes et de leur maire, et des 524 280 conseillers municipaux français.

ALAIN
BOURGEOIS
MAIRE D'ÉZANVILLE

Ézanville**infos**

Mensuel d'informations municipales
Hôtel de Ville // 01 39 35 44 80
Directeur de la publication // Alain Bourgeois
Rédaction // Ève Pavesi
Conception-réalisation // RDVA // 01 34 12 99 00
Impression // STIP // 01 39 19 19 73 // Dépôt légal à parution

DOSSIER

SENIORS

VIVRE CHEZ SOI LONGTEMPS ET DE FAÇON ADAPTÉE

L'écrasante majorité des seniors souhaite vivre sereinement chez elle. Pour cela, des aménagements sont parfois nécessaires notamment dans la salle de bains ou dans la cuisine. La question du coût des travaux et des aides possibles se pose alors. Différents organismes soutiennent financièrement ces démarches en fixant le montant des aides et leurs conditions d'attribution.

AIDES DE L' AGENCE NATIONALE POUR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (ANAH)

Pour bénéficier d'une aide de l'ANAH, le logement doit avoir plus de 15 ans à la date à laquelle est acceptée votre demande d'aide. Les conditions de ressources sont détaillées sur le site de l'ANAH et dans la revue municipale de janvier et février 2017 (pour un couple, plafond de revenus maximum : 35 510 €). En fonction des revenus, le montant de l'aide accordée peut atteindre 50 % du montant total des travaux hors taxe dans la limite de 10 000 €.

POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTER :

- la rubrique Anticiper pour bien vieillir chez vous sur le site de l'ANAH. http://www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/anticiper-pour-bien-vieillir-chez-vous/
- le guide l'ANAH : « Mon chez-moi avance avec moi : le guide des travaux et des aides pour faire évoluer mon habitat »
- http://www.anah.fr/fileadmin/anah/Mediatheque/Publications/Les_guides_pratiques/mon-chez-moi-avance-avec-moi.pdf

Quelques exemples d'aménagements pour adapter et sécuriser son logement

En fonction des besoins de chacun et de la configuration du logement, il est préférable de définir les travaux à réaliser en fixant des priorités :

- Adapter l'éclairage pour prévenir les risques de chutes,
- Installer des équipements spécifiques : douche, WC surélevés,...

Pour en savoir plus :
http://jaimonconfort.anah.fr/#/spread/11
Appeler 0820 15 15 15

LES AIDES DES CAISSES DE RETRAITE PRINCIPALES ET COMPLÉMENTAIRES

Les caisses de retraite peuvent intervenir dans l'amélioration du logement afin de vous accompagner dans vos démarches. Différentes interventions des caisses sont possibles :

- Conseil en aménagement du logement,
- Financement d'aides techniques : barres d'appui, marches antidérapantes…,
- Financement de travaux d'adaptation : salle de bains,…

POUR QUI ?

Les retraités d'au moins 55 ans et ne percevant pas certaines prestations : APA,… :

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

Composer le 39 60 pour contacter sa caisse régionale et obtenir plus d'informations sur les services prévention logement.

Quelques exemples de programmes de « Bien vieillir à domicile » :

La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) a un programme « Bien vivre chez soi » qui s'appuie sur 2 axes principaux :

- Un "kit prévention" composé d'une visite à domicile d'un évaluateur et d'aides techniques (barres d'appui, balisage lumineux,…) ;
- Les aides à l'habitat avec un accompagnement par un professionnel de l'habitat et un soutien financier dont le montant est fonction des travaux et des ressources (plafond de l'aide : 3 500 €).

Pour en savoir plus, consulter :

- **Le livret de prévention « Bien vivre chez soi le plus longtemps possible » https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/files/live/sites/pub-bootstrap/files/Guides%20et%20formulaires/bien-vivre-chez-soi.pdf**
- **Le site Pourbienvieillir.fr http://www.pourbienvieillir.fr/**

LE DIAGNOSTIC BIEN CHEZ MOI

La complémentaire retraite Agirc-Arrco favorise le maintien à domicile des Seniors à travers son programme « Diagnostic Bien chez moi »

› La démarche

Un ergothérapeute se rend au domicile du bénéficiaire afin d'identifier les difficultés rencontrées, d'analyser les risques (de chute par exemple), et de suggérer des solutions adaptées à ses habitudes de vie et à son environnement.

› Pour qui ?

Les retraités Agirc-Arrco de 75 ans et plus.

› Comment en bénéficier ?

Appeler le 0 810 360 560.

› Participation financière

Une participation forfaitaire de 15 € est demandée à la fin de la visite de l'ergothérapeute.

Une association ézanvilloise pour vous aider

Senior, j'adapte mon logement est une association locale qui vous apporte gratuitement les informations et les suggestions utiles, en vue de trouver les solutions les mieux adaptées , en fonction de vos besoins et des spécificités de votre logement pour réaliser les aménagements, trouver les entreprises adéquates et financer les travaux. Elle peut également vous orienter vers les organismes concernés ou vers d'autres associations pour toutes les questions touchant le domaine social ou la recherche de subventions pour réaliser votre projet.

Senior, j'adapte mon logement
10 rue de Condé - 95 460 EZANVILLE
senior.jadapte.mon.logement@gmail.com
vndu95.com/SJML
06 51 44 36 65

LES AIDES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LES AIDES FISCALES

Certains travaux d'aménagement peuvent également être pris en charge dans le cadre de :

- l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) attribuée et versée par le Conseil Départemental aux personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie ;
- la PCH (prestation de compensation du handicap) attribuée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Certaines dépenses réalisées pour installer des équipements pour personnes âgées ou handicapées peuvent aussi donner droit à des crédits d'impôts : les équipements sanitaires, de sécurité ou encore d'accessibilité.

Les travaux doivent être réalisés par une entreprise qui fournit les équipements. Le crédit d'impôt correspond à 25 % du montant des dépenses HT dans la limite de 5 000 € pour une personne seule ou 10 000 € pour un couple soumis à imposition commune.

Pour en savoir +

Le site des services publics
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10752

Le site des impôts
http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/5894-PGP.html

Portail national d'information pour l'autonomie des personnes âgées et l'accompagnement de leurs proches
http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-domicile/amenager-son-logement

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, LE CCAS EST À VOTRE DISPOSITION AU 01 39 35 44 97.

PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE A16, REQUALIFICATION DE LA RN1 ET AMÉNAGEMENT DE LA CROIX VERTE :

LE POINT SUR CE CHANTIER D'ENVERGURE

Vous avez certainement remarqué l'immense chantier au niveau de la zone de la Croix Verte. Voici quelques informations afin de mieux comprendre ces aménagements qui seront totalement opérationnels en 2019.

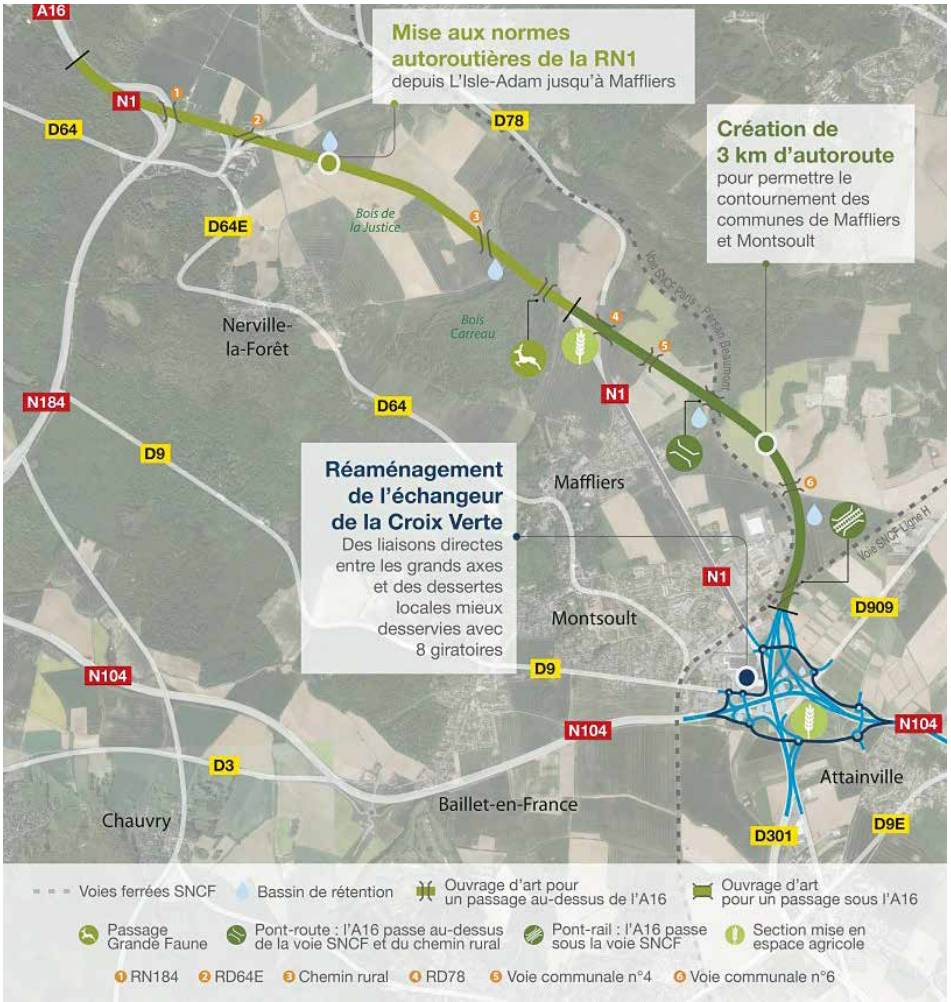

POINT SUR L'AVANCÉE DU CHANTIER

Deux grandes zones de travaux en 2016

La voirie circulaire au sud de la Croix-Verte

La section reliant Baillet-en-France à Attainville est bien avancée. La Sanef travaille actuellement à la construction du nouveau pont de la RD301, qui sera plus large que le précédent afin de permettre aux deux voies de la voirie circulaire, ainsi qu'à la voie réservée aux cyclistes et piétons, de passer sous la RD301 en toute sécurité. Les travaux de chaussées débuteront très prochainement et permettront de finaliser cette section de la voirie circulaire dont une partie sera mise en service avant l'été 2017.

La création des ouvrages d'art (ponts) de la section neuve de l'A16, entre Maffliers et Montsoult

Les travaux sur cette section ont débuté l'été dernier. Ces travaux consistent à créer le tracé de la section neuve de l'A16, qui permettra de libérer le trafic de la RD301 dans la traversée de Maffliers et Montsoult. Ce tracé permet également de faire circuler les engins au sein même du chantier. À ce stade des travaux, le talus du futur pont-route est terminé.
Les travaux du pont proprement dit commenceront dès la fin de l'hiver.

PLANNING DES TRAVAUX / STADE D'AVANCEMENT

- Malgré les conditions météorologiques difficiles de ces derniers mois, le planning, qui a été présenté lors des réunions d'information, est respecté.
- La première grande phase des travaux est terminée, et la seconde phase (qui consiste à construire le nouveau pont de la RD301) est en cours de finalisation.
- La RD301 sera remise dans sa configuration rectiligne à compter d'avril 2017, le chemin du Moulin a été réouvert au trafic depuis le 17 février 2017.

MISE EN SERVICE PROCHAINE

- Section provisoire de la voirie circulaire entre le giratoire 4 et le giratoire 5 : fin avril 2017.
- Section de la voirie circulaire Baillet/Attainville : août 2017.
- Déviation provisoire de la RD78 afin de construire l'ouvrage d'art qui permettra à l'A16 de passer au-dessus de la RD78 : mise en service prévue prochainement.

CALENDRIER DES PROCHAINES ÉTAPES

› **La construction de la voirie circulaire au nord de la Croix-Verte** a débuté en décembre et se poursuivra durant toute l'année avec notamment la construction du giratoire 2.

› **La mise aux normes autoroutières de la RD301** qui consiste à transformer le nord de la nationale 1 en autoroute A16 débutera en mai. Ces travaux sont organisés de manière à maintenir la circulation en 2x2 voies. La vitesse sera réduite à 70 km/h à proximité des zones de travaux.

› **Les travaux des ouvrages d'art se poursuivent** sur la section neuve. Avec notamment le pont-route dont le poussage est prévu en août.

› **Les travaux du giratoire 6 et 7 ont débuté en mars** avec la construction d'une déviation provisoire et s'achèveront en août pour le giratoire 6 et ceux du giratoire 7 en novembre.

CE QUI VA CHANGER POUR LES AUTOMOBILISTES & RIVERAINS

Le chantier est organisé de manière à minimiser les impacts des travaux pour les riverains et usagers de la route. Des réductions de voies et de vitesses seront appliquées localement, à proximité des zones de travaux pour assurer la sécurité de tous les usagers de la route et des équipes sur le chantier.

LES COUPURES ET LES DÉVIATIONS PRÉVUES

Le grand principe du chantier est de maintenir la circulation sur l'ensemble des axes avec une circulation à 2x2 voies sur les axes rapides comme la Francilienne ou la RD301.

Des coupures de nuit peuvent être nécessaires et seront programmées, lorsque cela est possible, de nuit ou en week-end afin d'en minimiser les impacts. Les périodes de coupures sont fixées avec les acteurs locaux et notamment les communes et la DiRIF, qui connaissent très bien la circulation dans ce secteur et les besoins des riverains et usagers de la route.

La circulation sur la RD78, au niveau de sa jonction avec la RD301 se fera sur une voie provisoire, parallèle à la voie actuelle, à partir de février 2017 et jusqu'au printemps 2019.

ACTUALITÉS

Toi aussi deviens un « TENNISMAN », grâce à l'USEE

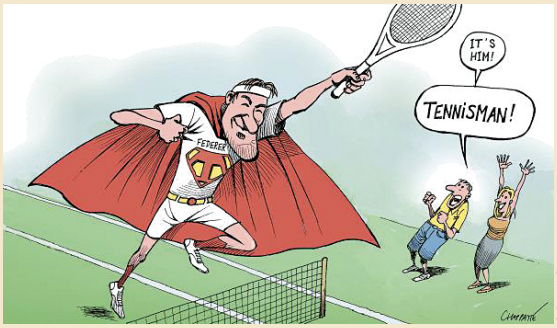

© Patrick Chappatte

Depuis 1972 l'USEE Tennis vous permet de pratiquer le tennis près de chez vous dans les meilleures conditions.

Dès l'âge de 4 ans, filles et garçons, adhérez à notre club et jouez avec les autres licenciés sur l'un de nos 6 terrains, comme Jordan 9 ans, champion du Val d'Oise 2016 et Julie 16 ans gagnante du tournoi d'Argenteuil 2016.

Notre école de tennis vous permet de découvrir ce sport et de vous perfectionner, encadré par des professionnels certifiés.

L'USEE tennis organise, dans une ambiance chaleureuse, une journée portes ouvertes le dimanche 23 avril 2017 de 10h à 17h, au complexe Jean-Bullant, avenue du Maréchal Foch - 95440 Ecouen.

Venez découvrir en famille ou entre amis, nos nombreuses animations. Tout le matériel nécessaire vous sera fourni (raquettes et balles). Pensez à vous munir de chaussures de sport sans crampon.

À très bientôt sur nos courts !

Un écrivain ézanvillois au salon du livre de Paris

Ezanvillois depuis plusieurs années, Guylian Dai a présenté son premier roman,"L'Être Relatif", au salon du livre de Paris 2017, du 24 au 27 mars dernier.

Guylian Dai est né en France en 1963, à Montmorency. L'Être Relatif, publié chez Morrigane Éditions est un roman qui immerge le lecteur au sein d'une allégorie à la frontière de plusieurs genres : roman philosophique ; psychologique ; politique ; d'anticipation.

C'est aussi l'histoire d'une quête identitaire pour laquelle l'auteur développe une écriture très singulière, qui flirte parfois avec une poésie en prose. Une littérature exigeante et fascinante qui donne à ressentir, à penser et à rêver.

Ilhan Jung, universitaire devenu amnésique, devra-t-il se dépouiller de sa raison au point que sa vie, tout à coup lumineusement privée d'avenir, renoue avec l'innocence fondamentale de son être ? Survivra-t-il à cette épreuve radicale de dépersonnalisation qui le destine à devenir cet être relatif si puissamment relié à la communauté humaine ?

Qui a bien pu le désigner émissaire de cette gigantesque et écrasante mission auprès de la Présidente, dont les déterminations et la finalité lui échappent totalement ?

Ilhan, comme mû par des forces dont il ignore tout, est ce colosse aux pieds d'argile projeté dans une quête initiatique stupéfiante, à l'issue bien incertaine...

TRIBUNES

TRIBUNE DU GROUPE MAJORITAIRE

Dans leur tribune du mois de mars, nos amis d'"Ezanville notre ville" se sont lancés dans un débat concernant les règles de l'urbanisme applicables à Ezanville et à ses conséquences potentielles. Nous avons lu avec attention ce qui a été écrit et nous tenons à faire les observations suivantes :

- Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ézanvillois a été approuvé en Conseil Municipal le 11 septembre 2006. Il a été modifié ponctuellement le 30 juin 2011, puis le 28 février 2013 et enfin le 18 février 2016. À chaque fois, les membres élus d'"Ezanville notre ville" nous ont fait le plaisir d'approuver les modifications. Au début en tant que membres de la majorité, et en février 2016 en tant que responsables d"Ezanville notre ville".
- Nous nous apercevons à la lecture de la dernière tribune qu'un épisode leur a échappé. En 2014, la loi ALUR, que nous devons à l'"excellente" Mme Duflot, a supprimé le coefficient d'occupation des sols (COS) ainsi que la surface minimale des terrains constructibles. Je comprends que mes amis aient oublié une pareille bêtise. Les modifications du PLU apportées en février 2016 avaient pour but d'atténuer les conséquences de ce que nous avons rapidement constaté : une densification anarchique dans notre commune.
- Enfin, nous précisons que les dossiers de permis sont instruits en respect total de la loi et du PLU ; qu'il n'est pas possible de refuser un permis simplement parce qu'il ne plaît pas au voisinage, même si ce voisinage est membre de l'équipe "Ezanville notre ville".
- Par contre, le Conseiller municipal délégué à l'Urbanisme, dans un cas semblable, reçoit la personne qui a déposé le permis, lui fait part de ses réticences et de celles du voisinage, et essaye de lui faire comprendre qu'il doit modifier son projet mais pas plus. Refuser un permis en toute illégalité peut entraîner la commune devant les tribunaux.

Nous conseillons à toute personne ayant besoin d'éclaircissements sur des problèmes concernant l'urbanisme en général, mais aussi sur un dossier particulier, à prendre contact avec le Conseiller municipal délégué à l'Urbanisme pour obtenir toutes les réponses qu'elle attend.

Bien vivre à Ézanville

TRIBUNES DE L'OPPOSITION

Dans les derniers éditos, le maire fustige les élèves qui ne savent pas écrire ni lire, s'interroge sur la capacité des profs à enseigner, les familles qui ne savent plus éduquer leurs enfants.

Les mois précédents, il avait déjà montré du doigt les propriétaires de chiens, les "non ézanvillois" faisant la queue à la Poste, les jeunes du Rû de Vaux.

Toujours des constats et de la morale. N'est-ce pas pourtant le travail d'un maire que de trouver des solutions au lieu de toujours critiquer ou stigmatiser ses concitoyens ?

Le maire adore se draper dans le costume de donneur de leçons, comme le candidat à l'élection présidentielle qu'il soutient et à qui il a donné son parrainage et qui se targuait d'avoir une probité sans faille. On connaît aujourd'hui leur définition de l'intégrité ...

Inquiétant, n'est-ce pas ?

Une équipe unie pour une nouvelle énergie

Il nous a été parfois reproché d'être critiques, pourtant celle-ci peut être constructive, surtout si elle fait l'éloge d'une action de l'équipe municipale majoritaire.

Nous tenons, en effet, à féliciter l'adjointe en charge des affaires scolaires et les services associés, qui réalisent un travail remarquable et qui associe régulièrement tous les élus, y compris « d'opposition », aux commissions scolaires.

Les informations fournies y sont toujours très précises et les données chiffrées régulièrement mises à jour, ce qui permet d'être correctement informés des propositions et des décisions prises dans le domaine scolaire.

Récemment, des adaptations ont été mise en place sur les horaires d'accueil des enfants le matin pour faciliter l'accès aux parents accompagnants et nous avons appris qu'un bilan sur les TAP (Temps d'activités périscolaires) allait être fait dans les prochaines semaines. Nous saluons cette initiative, car les résultats chiffrés nous permettrons très exactement d'évaluer l'impact de cette expérience.

Mais les TAP seront-ils reconduits pour les prochaines années ? Apparemment la reconduction ne pourra se faire que sur décision du Maire. Nous espérons que Monsieur le Maire ira dans ce sens et que son choix sera guidé par les résultats de ce bilan, nonobstant pour une fois, le coût financier que cette action représente.

Ézanville notre ville

RETOUR SUR…

19 mars

Cérémonie de la fin de la guerre d'Algérie

19 mars

Braderie Baby-Junior de Pom d'Happy

30 mars

Carnaval des écoles

CARNET

FÉVRIER

Naissances
Liya Ramdeen, Céline Sayarath, Ahlam Marie.

Décès
Yvette Vigneron, Guy Laurent.

Mariage
Christina Charreton et Stéphane Yalap.

Décès
Ginette Saubaux, Georgette Cerchiario, Delphin Santos, Paulette Regnouard.

MARS

Naissances
Kenzy Sissoko, Nathan Lanier, Mylan Marcilloux, Lola Bouvier Lopez, Sirine Haddadi, Patric Mihai, Issa Ouedraogo.

EN BREF…

Fête de la Famille

À vos agendas ! La prochaine fête de la famille se déroulera **le samedi 10 juin** à 14 heures au Complexe de la Prairie. Au programme : spectacles, animations, jeux et goûter offert. Ne manquez pas ce grand rendez-vous festif !

La Poste : modification des horaires

Afin de s'adapter à l'évolution de la clientèle, les horaires du bureau de poste situé au 1, rue Gallicher sont modifiés à partir du mois d'avril. Les opérations courrier et colis, le retrait des instances colis et lettres recommandées, les opérations financières pourront être réalisées **du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00 et le samedi de 9 h 00 à 12 h 00.**
Les conseillers bancaires sont disponibles sur rendez-vous au bureau de poste d'Ezanville ; prise de rendez-vous au 09 69 39 00 01 (appel non surtaxé – numéro dédié à la prise de rendez-vous).
www.laposte.fr ou www.labanquepostale.fr

Vélo : Casque obligatoire pour les - 12 ans

Depuis le 22 mars dernier, le port d'un casque certifié (NF ou ECE) à vélo est obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans, qu'ils soient conducteurs ou passagers. En cas de non-respect de cette obligation, un adulte, qui transporte à vélo un enfant passager non casqué ou qui accompagne un groupe d'enfants non protégés, risquera une amende de quatrième classe, c'est-à-dire 135 €.

Aidants familiaux : ouverture d'un groupe de parole

L'Association des Familles de Traumatisés Crâniens (l' AFTC Île de France-Paris) et le Groupe d'Entraide Mutuelle Chez Godot créent un nouvel espace de parole et d'écoute pour les aidants familiaux et les proches d'un parent victime d'un accident cérébral.
La première rencontre aura lieu le **samedi 22 avril 2017** à 10 heures à Sarcelles Village, au sein du GEM Chez Godot (62 rue Pierre Brossolette).
Contact : Marc Gautré - 06 72 72 41 28 - mg.chezgodot@gmail.com

La Gendarmerie Nationale recrute

Souvent insoupçonnés, les métiers de la Gendarmerie Nationale sont aussi enrichissants que variés. Tout au long de l'année, la gendarmerie recrute sous conditions, des hommes et des femmes avec ou sans diplôme, âgés de 17 à 35 ans, dans les filières opérationnelles ou spécialisées pour devenir Officiers, Sous-officiers ou Volontaires.
Informations, inscriptions et contact sur notre site internet : www.lagendarmerierecrute.fr
Le Centre d'Information et de Recrutement de la Gendarmerie de PARIS est à votre disposition pour tout renseignement :
Caserne Vérines 12, Place de la République à PARIS -75010
Métro station République Tel : 01 85 56 25 53 / 54
cir.paris@gendarmerie.interieur.gouv.fr

VOTE PAR PROCURATION : MODE D'EMPLOI

Le vote par procuration permet à un électeur absent le jour d'une élection, de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune que lui.

1 - CHOISIR LA PERSONNE QUI VOTERA À VOTRE PLACE
Elle doit être inscrite sur les listes électorales de la même commune que vous et ne pas avoir reçu d'autre procuration.

2- ÉTABLIR LA PROCURATION
Vous devez vous rendre avec une pièce d'identité au tribunal d'instance ou au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie pour la demander.

3- LE JOUR DU VOTE
Le jour du scrutin, le mandataire se présente muni de sa pièce d'identité à votre bureau de vote et vote en votre nom. N'oubliez pas de le prévenir car aucun document ne lui est envoyé !

www.interieur.gouv.fr